

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie – 4 rue des Écoles

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : mairiestgermain70@orange.fr

Ouverture au public : lundi de 10 à 12 h, mercredi et jeudi de 16 à 18 h, samedi de 9 à 11 h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8 à 12 h et de 14 à 18 h. Mardi et vendredi de 8 à 12 h. Samedi 9 h à 11 h.

Site internet : www.saintgermain70.fr

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 AVRIL 2023

Étaient présents à 19 h 00 : Maryline **Caravati-Bresson**, maire, Arnaud **Jurettigh**, Olivia **Beluche**, Dominique **Letellier**, Caroline **Triquenot** adjoints. Hélène **François**, Lucie **Roch**, Annabel **Dudoret**, Philippe **Didier**, Denis **Guilbert**, Olivier **Gavoille**, Freddy **Staehli**, conseillers. Adeline **Durpoix** était absente.

Liste des délibérations examinées au conseil du lundi 24 avril 2023

- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 27 mars 2023 – Approuvée
- Adoption nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 – Approuvée
- Convention Association Chantiers Environnement, entretien des bacs de la Féculerie – Approuvée
- Cartes avantages jeunes 2023 – Approuvée
- Demande de subvention, Club de Badminton – Approuvée
- Chèque de remboursement : Association « Boules de poils » – Approuvée
- Feu d'artifice intercommunal – Approuvée
- Suppression du poste d'Atsem principal 2ème classe – Approuvée

VIE QUOTIDIENNE

FOYER RURAL – 28 EME BROCANTE DIMANCHE 28 MAI 2023

La traditionnelle brocante organisée par le Foyer Rural de Saint-Germain se déroulera **dimanche 28 mai** dès potron-minet. Elle est ouverte aux particuliers et professionnels. Tarif : **5 €** l'emplacement de 3 mètres linéaires (minimum). Réservation obligatoire avant le jeudi 25 mai.

Renseignements et réservations : **06 61 98 93 94** ou par mail : foyer-ruralstgermain@orange.fr

Tout au long de la journée buffet et buvette seront proposés.

CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES LUNDI 8 et DIMANCHE 14 MAI

La cérémonie du **8 mai**, commémorant la fin de la seconde guerre mondiale, se déroulera à **11 heures** autour du monuments aux morts. Elle sera suivie d'un vin d'honneur auquel toute la population est conviée. Le dimanche **14 mai à 11 heures**, les communes co paroissiales honoreront la mémoire des aviateurs alliés REES et HARPER, morts dans les combats pour la libération de la France et dont les corps reposent au **cimetière de Saint-Germain**. Après la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la mairie.

CARTE AVANTAGES JEUNES 2023-2024

La carte « avantages jeunes » pour la rentrée de septembre sera offerte aux collégiens et lycéens qui s'inscriront à la mairie **avant le 8 juillet**. Pour pouvoir en bénéficier, fournir un certification d'inscription dans un établissement scolaire précisant la classe fréquentée, un justificatif de domicile des parents et une photo d'identité. Les cartes seront distribuées en septembre.

BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent le mardi de 16 à 18 h – samedi matin de 9 à 11 h.

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE DES ENFANTS NÉS EN 2020

1. Se rendre à la mairie de Saint-Germain, avec un justificatif de domicile et le livret de famille. Monsieur le Président du SIVU vous délivrera un certificat d'inscription.

2. Se présenter à l'école avec :

- le certificat d'inscription,
- le carnet de santé de l'enfant
- 2 photos d'identité au nom de l'enfant.

Les inscriptions peuvent se faire tous les **jeudis de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30** à l'école élémentaire. En cas d'impossibilité téléphonez à l'école au 03 84 30 04 29 pour convenir d'un rendez-vous.

OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE

La Poste nous informe de la fermeture du bureau,

les vendredis : 26 mai, 16 juin, 21 juillet.

Motif : réunions d'information du personnel.

En dehors de cet événement le bureau est ouvert du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h. Le samedi de 8 h 45 à 10 h 45. Agence fermée le lundi.

RESTRICTION DE L'USAGE DE L'EAU – NIVEAU 2 alerte

Par arrêté préfectoral n°70-2023-03-23-00010 du 23 mars 2023 des mesures de restriction sont mises en place afin de limiter les usages de l'eau dans le département. Notre Commune est bien sûr concernée par ces mesures. Les principales mesures d'interdiction concernent : le nettoyage des trottoirs et voiries ; l'arrosage des pelouses espaces verts publics et privés à l'exception des jardins potagers privés ; le lavage des véhicules hors stations professionnelles équipées d'un système de recyclage de l'eau ; le remplissage des piscines à usage privé, à l'exception des premières mises en eau des piscines construites avant les mesures de restrictions ; l'alimentation des fontaines publiques et privées en circuits ouverts.

Nous vous invitons à être vigilants au respect de ces mesures et de mettre en place des écogestes au quotidien.

CIVISME - QUELQUES RAPPELS

Depuis plusieurs semaines notre village est en cours de travaux de sécurisation de la route de La Nouvelle et de la route du Saulcy. Nous avons bien conscience de la gêne occasionnée par ces travaux. Les habitants riverains sont les premiers impactés par ces désagréments et pour autant ils patientent !

Aussi, avant de retrouver une circulation plus fluide, il est nécessaire que les entreprises puissent intervenir sur l'ensemble du chantier, sans subir à tout moment, les allées et venues de véhicules qui n'ont rien à faire là.

Un arrêté concernant l'interdiction de circuler, des panneaux et des barrières sont mis en place.

Il appartient à chaque automobiliste de respecter les consignes. La patrouille de gendarmerie a fait de la prévention jusqu'à ce jour, maintenant la verbalisation sera appliquée envers les contrevenants.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 22 mai 2023 à 19 h 00. Imprimé par nos soins.